Avancement de grade au choix (2019)

La note de service SG/SRH/SDCAR/2018-309, qui concerne les **propositions d'avancement de grade** des personnels relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de 2019, vient de paraître. **Vous la trouverez en bas de cet article**.

Cette note concerne les personnels suivants :

– inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

– ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

– attachés d'administration ;

– agents contractuels du statut unique (toutes catégories) ;

– secrétaires administratifs ;

– techniciens supérieurs du MAA ;

– assistants sociaux ;

– adjoints administratifs ;

– adjoints techniques ;

– ingénieurs de recherche ;

– ingénieurs d'étude ;

– infirmiers ;

– techniciens de formation et de recherche ;

– adjoints techniques de formation et de recherche ;

– adjoints techniques de l'enseignement.

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, les agents des corps d'inspection du travail (contrôleurs et inspecteurs), des corps enseignants et assimilés ne sont pas concernés par ce dispositif. Pour ces agents, des notes de service spécifiques sont publiées. Il en est de même pour ce qui concerne le passage au 3e grade d'attaché d'administration (grade à accès fonctionnel) créé par le CIGEM des attachés.

Important : la présente note indique, entre autres, l'**obligation** faite aux directeurs et chefs de service d'**informer les agents lorsqu'ils les proposent, mais aussi lorsqu'ils ne les proposent pas**.

Le SPAgri-CFDT se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

2018-309_final